

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1353

3 juin 2008

SOMMAIRE

AEI Turkey S.à.r.l.	64916	Linc S.à r.l.	64917
Aurora International S.à r.l.	64903	Linston Holding S.A.	64935
Automobiles Paul Feller S.à r.l.	64901	Linston S.P.F.	64935
Avancio Holding S.à r.l.	64935	Malaga S.à r.l.	64930
Bertona S.à r.l.	64902	Malmaison Europe S.à r.l.	64900
Betamind Holding S.à r.l.	64902	Media Lario International S.A.	64935
CapitalatWork Alternative Fund	64906	MGT 1 & 2 S.A.	64933
Clarins Groupe S.à r.l.	64913	Minotauro Investissement S.A.	64913
Computer Multimédia Software, en abrégé		Predicare S.à r.l.	64932
CMS S.A.	64929	Prisma Energy Turkey S.à r.l.	64916
COPHARM Holding S.A.	64904	ProLogis Czech Republic XIII S.à r.l.	64898
CV Luxco S.à r.l.	64935	ProLogis Czech Republic XV S.à r.l.	64898
Daxia S.A.	64928	ProLogis Poland LXV S.à r.l.	64944
DEFILUX (Développement et Finance Lu-		Rastrip S.A.	64930
xembourg) S.A.	64932	RED BLUE (France) S.A.	64927
Dirbach Immo S.A.	64916	Rolem Logistics A.G.	64928
E.C.T. s.à r.l. (Entreprise de Constructions		Rubus International S.à r.l.	64932
Tubulaires)	64899	Sereno S.A.	64905
ENR Participations S.à r.l.	64936	Silverberg Holding S.à r.l.	64900
Erasmus Finance & Investments S.A.	64901	Socardenne S.à r.l.	64900
Etablissement Joseph BALTHASAR	64899	Super Selector S.à r.l.	64928
European Systems Development S.A.	64901	Technology of Modern Buildings S.A.	64906
F & S Luxembourg S.A.	64905	Tishman Speyer French Venture Holdings	
Gander AG	64898	S.à r.l.	64903
Goad International SA	64929	Trade Receivables Finance S.A.	64933
Ideal Standard International Holding	64930	TR International Finance S.à r.l.	64917
IFAS International S.A.	64930	Valmathy S.A.	64927
Immobouill	64931	Valore II BY Avere Asset Management	
Interlock Holding S.à r.l.	64905	S.C.A.	64939
Isolina Holding S.à r.l.	64903	Vector Investments A2 S.à.r.l.	64932
Ivory Invest S.A.	64904	Weisser Consultants International S.A. ..	64898
Jean Pierre RINNEN et FILS SA	64902	Wellimmo - Wellazur S.à.r.l.	64933
J S Holdings Luxembourg S.à r.l.	64933	West Holding S.A.	64899
Kelti S.A.	64900	WZG International S.à.r.l.	64906
Leader Holding S.A.	64927	Yzach Health S.A.	64928
Lexano Holding S.à r.l.	64904		

ProLogis Czech Republic XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.057.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008062125/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09206. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

ProLogis Czech Republic XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.472.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008062127/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09245. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Gander AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 20.016.

Weisser Consultants International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.640.

CLÔTURES DE LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 24 avril 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge commissaire en son rapport oral, le Liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations des liquidations des sociétés:

- GANDER AG SA (RCS Luxembourg B 20.016) dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, a été dénoncé le 2 juin 2003, et

- WEISSER CONSULTANTS INTERNATIONAL SA (RCS Luxembourg B 30.640) dont le siège social à L-2012 Luxembourg, 16, allée Marconi, a été dénoncé le 16 mai 2003.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme
M^e Laurélia STEINMETZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2008062205/8624/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03067. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03073. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

(080069647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Etablissement Joseph BALTHASAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8093 Bertrange, 2, rue Charles Schwall.

R.C.S. Luxembourg B 11.747.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062208/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05253. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

West Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 44.594.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 avril 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge commissaire en son rapport oral, le Liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société WEST HOLDING SA. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour Extrait conforme
M^e Laurélia STEINMETZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2008062209/8624/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03076. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

E.C.T. s.à r.l. (Entreprise de Constructions Tubulaires), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8540 Ospern, 6, rue de Rédange.

R.C.S. Luxembourg B 91.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ospern, le 14.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062214/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05255. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Malmaison Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.952.

Par décisions du conseil de gérance prises en date du 05 octobre 2006, le siège de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Référence de publication: 2008062215/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ00897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Silverberg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 88.806.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

SILVERBERG HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 88.806

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062218/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Socardenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.727.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062219/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05261. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Kelti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.039.

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L - 2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L - 1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008062193/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Erasmus Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 57.388.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

ERASMUS FINANCE & INVESTMENTS SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 57.388

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062274/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

European Systems Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.818.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

EUROPEAN SYSTEMS DEVELOPMENT SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 50.818

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062276/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Automobiles Paul Feller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 2, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 111.035.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graulinger, le 14.05.08.

Signature.

Référence de publication: 2008062278/800830/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00104. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080069590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Bertona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.604.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

BERTONA SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.604

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062269/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Betamind Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.390.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

BETAMIND HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.390

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062270/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Jean Pierre RINNEN et FILS SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9912 Troisvierges, 10, rue Tubeseck.

R.C.S. Luxembourg B 94.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062293/800128/12.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00048. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080069366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Aurora International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 122.460.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

AURORA INTERNATIONAL SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 122.460

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062266/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Isolina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.665.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

ISOLINA HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.665

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062254/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.595.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008062242/202/12.

(080069607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Lexano Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.656.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

LEXANO HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.656

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062249/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Ivory Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.661.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

IVORY INVEST SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 54.661

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062252/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

COPHARM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.973.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062294/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05120. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Interlock Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.708.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

INTERLOCK HOLDING sàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.708

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062255/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

F & S Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 53.128.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

F & S LUXEMBOURG SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 53.128

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062264/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Sereno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.708.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062409/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02424. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

WZG International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 233.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.077.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062422/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02006. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pascale BARTZ / Francis NILLES

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008062416/1183/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02559. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Technology of Modern Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.411.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty third of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Arkadiusz LUDWIKOWSKI, Avocat à la Cour, born in Walbrzych (Poland) on January 8, 1962, professionally residing at ul. Zuchowa 11, 52-241 Wroclaw, Poland,

duly represented by Maître Delphine DANHOUI, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on April 17th, 2008;

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability corporation ("société anonyme") governed by the relevant laws and the present Articles:

Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established a Luxembourg corporation in the form of a limited liability corporation ("société anonyme"), under the name of TECHNOLOGY OF MODERN BUILDINGS S.A. (hereafter called "the Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of directors of the Company.

It may also be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. The object of the Company is:

- Acquisition, creation of technologies, granting licences for them and selling them;
- Acquisition and sale of real estate properties;
- Building investment financing;
- Rendering of technical assistance.

The object of the Company is further the taking of participation, interests in any form whatsoever in foreign companies and particularly the acquisition of stocks of foreign companies either by way of purchase, contribution, subscription, as well as the management and the disposal in any manner of the stocks of foreign companies.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, develop and create by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of foreign companies any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Title II: Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 250,000 (two hundred fifty thousand euros) represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. The shareholders' meeting shall be convened by the President of the board of directors or by any three directors.

Notices for general meetings shall be given by cable, telex, telegram, telefax or by e-mail and shall be deemed to be given when sent as aforesaid.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by email another person who need not be a shareholder.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a resolution of the sole shareholder and in case of plurality of shareholders by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the capital. The sole shareholder and in case of plurality, the shareholders may change the nationality of the Company by unanimous decision.

Art. 8. If the Company has only one Shareholder, this sole Shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the 30th day of the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 10. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III: Administration

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the Company.

One of the directors shall be Luxembourg resident director.

The directors shall be elected by the General Meeting of the Shareholders of the Company.

Art. 12. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet as may be required and at least annually upon call by the chairman of the board of directors or by any one director together with another director, at Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least seventy-two hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may give power of attorney to another director who will represent him at any meeting of the board of directors. Such power of attorney may be given in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

The board of directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented at the meeting.

Resolutions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the board of directors.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 14. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors), under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s), who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

Art. 15. The Company will be bound by the joint signature of three directors or by the sole signature of any person (s) to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 16. In the execution of their mandate, the directors are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 17. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the auditors, fix the duration of their mandate and shall determine their number and remuneration.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on first January (January 1st) of each year and shall terminate on thirty first December (December 31st) of the same year.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title IV: Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, such as amended.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Arkadiusz LUDWIKOWSKI, prenamed.

The 250,000 (two hundred fifty thousand) shares of the Company have been entirely subscribed by the subscriber and paid-in so that the amount of EUR 250.000 (two hundred fifty thousand euros) is at the free disposal of the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at three thousand one hundred and fifty Euros.

Sole shareholder resolutions

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg.

2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one).

3. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Arkadiusz LUDWIKOWSKI, Avocat a la Cour, born on January 8, 1962 in Walbrzych (Poland), professionally residing at ul. Zuchowa 11, 52-241 Wroclaw, Poland.

- Mr. Pierre METZLER, Avocat a la Cour, born on December 28, 1969 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), professionally residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. François BROUXEL, Avocat a la Cour, born on September 16, 1966 in Metz (France), professionally residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4. Has been appointed to assume the role as statutory auditor:

The private limited liability company CENTRALIS S.a r.l. with registered office at 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register (R.C.S. Luxembourg) under section B number 113.474.

5. The term of office of the directors and of the auditor shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and nine (2009).

6. The board of directors is authorised to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in connection therewith to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Arkadiusz LUDWIKOWSKI, Avocat à la Cour, né à Walbrzych (Pologne), le 8 janvier 1962, résidant professionnellement au ul. Zuchowa 11, 52-241 Wrocław, Pologne,

dûment représenté par Maître Delphine DANHOUI, Avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents Statuts:

Titre I^{er} : Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est créée entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires à l'avenir, une société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom de TECHNOLOGY OF MODERN BUILDINGS S.A. (ci-après "la Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil administration de la Société.

Il pourra aussi être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires.

La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux de nature à interférer sur l'activité normale de la Société en son siège, ou encore sur la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, comme prévu par la gestion de la Société, se sont produits ou bien sont sur le point de se produire, le siège social sera temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucune incidence sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège demeurera une Société luxembourgeoise. De telles mesures seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil d'administration de la Société.

Art. 4. L'objet de la Société est:

- Acquisition et création d'éléments de propriété intellectuelle, mise à disposition et vente de ceux-ci;
- Acquisition et vente de biens immobiliers;
- Financement d'investissements immobiliers;
- Assistance technique.

L'objet de la société est la détention de participations, d'intérêts de quelque sorte que ce soit dans des sociétés étrangères et particulièrement l'acquisition par achat, contribution, souscription, ainsi que l'administration et la disposition de quelque manière que ce soit du portefeuille de ces sociétés.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, établir, gérer, développer et disposer de ses actifs dans l'état dans lequel ils se trouveront, entre autre, mais non limité à son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, développer et créer par le biais d'investissement, de souscription, ou option, titres, et tous droits de propriété intellectuelle, les réaliser par la vente, transfert, échange ou autre, recevoir ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder à ou au profit de sociétés étrangères toute assistance, y compris toute assistance financière, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, la Société est autorisée à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

La Société pourra, dans les limites et sous les conditions de la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Chaque action donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme en étant le seul propriétaire en relation avec la Société.

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par le Président du conseil d'administration ou par trois administrateurs.

Les convocations aux assemblées générales des actionnaires pourront être faites par câble, télex, télégramme, téléfax ou par e-mail et devront être considérées comme accomplies quand elles auront été effectuées comme précité.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire pourra agir à toutes les assemblées d'actionnaires en nommant par écrit ou câble, télégramme, télex ou téléfax ou par e-mail toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate que les actionnaires ont bien été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'actionnaire unique et en cas de pluralité par une majorité des actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) du capital social. L'actionnaire unique et en cas de pluralité, les actionnaires pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Art. 8. Si la Société a un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'actionnaire unique prises en application du premier paragraphe sont consignées dans un procès verbal.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle de la Société se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il peut être indiqué dans la convocation, le 30 juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable.

Art. 10. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III: Administration

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Un des administrateurs devra être résident luxembourgeois.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira à Luxembourg autant que de besoin et au moins annuellement sur convocation du président du conseil d'administration ou d'un administrateur ensemble avec l'autre administrateur.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration devra être adressée à tous les administrateurs au moins soixante douze heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

Une convocation séparée ne sera pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues aux lieu et place prévus par le calendrier précédemment adopté par une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut donner mandat à un autre administrateur qui le représentera à toute réunion du conseil d'administration. Un tel mandat pourra être donné par écrit par câble, télégramme, télex ou téléfax ou par e-mail.

Le conseil d'administration peut délibérer et agir valablement à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion.

Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à tout autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 15. La Société sera engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou par la signature unique de toute (s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 16. Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne seront pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 17. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs auditeurs. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des auditeurs, déterminera la durée de leur mandat, leur nombre et leur rémunération.

Art. 18. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier (1^{er} janvier) de chaque année et se terminera le trente un (31 décembre) de la même année.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Titre IV: Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription - libération

Toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Arkadiusz LUDWIKOWSKI, pré-qualifié.

Les 250.000 (deux cent cinquante mille) actions de la Société ont été entièrement souscrites par les souscripteurs et libérées de sorte que le montant de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées à trois mille cent cinquante euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par sa représentante susnommée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des auditeurs à un (1).
3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs:
 - Maître Arkadiusz LUDWIKOWSKI, avocat à la Cour, né le 8 janvier 1962 à Walbrzych (Pologne), demeurant professionnellement au ul. Zuchowa 11, 52-241 Wrocław, Pologne.

- Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Est nommé auditeur:

La société à responsabilité limitée CENTRALIS S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 113.474.

5. Les administrateurs et l'auditeur sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille neuf (2009).

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à l'un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Le notaire instrumentant, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DANHOUI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mai 2008, Relation GRE/2008/1900. — Reçu mille deux cent cinquante euros 0,50% = 1.250 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008062496/231/368.

(080070133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Clarins Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062418/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01473. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Minotauro Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.400.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société GRANDBRIDGE CORP. ayant son siège social à Ave. Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 22 avril 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MINOTAURO INVESTISSEMENT S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 avril à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOEUNE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2008, Relation GRE/2008/1971. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,5%: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008062500/231/153.

(080069954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Dirbach Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 80.809.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 mai 2008.

POUR COPIE CONFORME

M^e KRONSHAGEN

Référence de publication: 2008062412/289/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01714. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

AEI Turkey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Prisma Energy Turkey S.à r.l.).

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 112.575.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062408/1012/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01432. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Linc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008062417/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01469. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.413.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eight day of April.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Thomson Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 45.994

represented by M^e Tom LOESCH, lawyer,

residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 8 April 2008.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "TR International Finance S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and other kinds of financing and grant guarantees or securities in any kind or form to and for the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member and provide them any advice and assistance in any form whatsoever for the performance of any contracts or obligations.

The Company may acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments or any kind of instrument and enter into any contracts thereon or relative thereto as well as any foreign exchange risks transactions, derivative transactions or agency arrangement in relation thereto;

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes provided however that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at four hundred thousand dollars of the United States (USD 400,000.-) divided into four hundred thousand (400,000) ordinary shares (hereafter referred to as the "Shares") with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be elected by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Representation of the Company - Delegation of Powers. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

In order to be valid, all meetings of the Board of Managers shall be held at a place within Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of half of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A meeting of the Board of Managers can also be held by telephone or video-conference or by any other equivalent technical means, and for purposes of paragraph three of this article such a meeting is held in Luxembourg if and only if a majority of the participants at the meeting are physically present within Luxembourg.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Recording of the resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company had a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose to the other Manager(s) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such Managers' interest therein shall be disclosed to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls (ii) within the ordinary course of business of the Company.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any

action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine their number and the duration of their mandate. The auditors are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should the resolutions to be adopted be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

Art. 20. Procedure and Vote at Meetings. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Allocation of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on January 1 and ends on December 31 of each year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Managers, declare dividends from time to time.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been fully paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital USD	Number of shares	Amount paid-in USD
Thomson Finance S.A.	400,000.-	400,000	400,000.-
Total	400,000.-	400,000	400,000.-

The amount of four hundred thousand dollars of the United States (USD 400,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 4,600.-.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2008.

Shareholders resolutions

First resolution

The number of Managers is set at four (4) and the following persons are appointed as Managers for an unlimited duration:

- Mr Gregor D. Dalrymple, accountant, residing 7, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg

- Monsieur Emile J. J. Hamilius, engineer, residing 10, Eicherfeld, L-1462, Luxembourg
- Monsieur Jacques A. Loesch, lawyer, residing 35, avenue John F. Kennedy, L-1885, Luxembourg
- Monsieur Tom Loesch, lawyer, residing 35, avenue John F. Kennedy, L-1885, Luxembourg

Second resolution

The registered office shall be at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Thomson Finance S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.994.

représenté par M^e Tom LOESCH, avocat,

demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 avril 2008,

laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts de la société ont ensuite été rédigés comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "TR International Finance S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention et la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder des prêts ou toutes autres formes de financement, consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit aux sociétés et entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et leur fournir tout conseil et assistance sous quelque forme que ce soit pour l'exécution de tout contrat ou obligation.

La Société peut acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, toute action et autre titre de participation, obligation, certificat de dépôt et autre instrument de dette et plus généralement tout titre et instrument financier ou toute sorte d'instrument, et être partie à tout contrat relatif au risque de change, toute transaction sur les marchés dérivés et tout mandat s'y rapportant.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions.

De manière générale, la société peut exercer toutes transactions commerciales, industrielle ou financière qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet social, sous réserve cependant que la Société ne soit pas partie à une transaction qui l'obligerait à s'engager dans toute activité considérée comme une activité bancaire.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux Lois ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 400.000,-) divisé en quatre cent mille (400.000) parts sociales ordinaires (dénommées ci-après les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles parts sociales. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs. A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Pour être valables, toutes les réunions du Conseil de Gérance devront être tenues en un lieu sis au Luxembourg

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Une réunion du Conseil de Gérance peut aussi être tenue par téléphone ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen technique équivalent, et par application du paragraphe trois de cet article, une telle réunion est tenue au Luxembourg si et seulement si la majorité des participants à la réunion sont physiquement présents au Luxembourg.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis, de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant en avisera les autres Gérants et ne pourra prendre part au vote sur cette transaction. Cette transaction de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent si (i) la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et (ii) elle porte sur une opération courante de la Société.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemniserà tout Gérant ou fondé de pouvoirs ou employé de la Société et, le cas échéant leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou de faute. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de faute pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 17. Auditeur. Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas nécessaire être associé.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

Art. 20. Procédure - Vote. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Année sociale, Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 21. Exercice Social. L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur. Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de l'exercice, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets et peuvent, sans excéder les montants proposés par le Conseil de Gérance, voter de temps en temps des dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis entre tous les associés.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été enregistrés par le notaire, les Parts Sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces Parts Sociales a été entièrement libérée comme suit:

Associés	Capital souscrit USD	Nombre de parts sociales	Montant libéré USD
Thomson Finance S.A.	400.000,-	400.000	400.000,-
Total	400.000,-	400.000	400.000,-

Le montant de quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 400.000,-) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 4.600.- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

Le nombre de Gérants est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Gregor D. Dalrymple, comptable, demeurant, 7, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg
- Monsieur Emile J. J. Hamilius, ingénieur, demeurant 10, Eicherfeld, L-1462, Luxembourg
- Monsieur Jacques A. Loesch, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1885, Luxembourg
- Monsieur Tom A. Loesch, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1885, Luxembourg

Seconde résolution

Le siège social est établi au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008, Relation: LAC/2008/15363. — Reçu € 1274,37.- (mille deux cent soixante-quatorze Euros trente-sept Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008062498/206/532.

(080070157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Leader Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 97.551.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062415/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02571. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Valmathy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 82.063.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 mai 2008.

POUR COPIE CONFORME

M^e KRONSHAGEN / Signature

Référence de publication: 2008062410/289/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01716. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

RED BLUE (France) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.183.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Pour Red Blue (France) S.A.

Représenté par Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2008062346/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02192. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.200,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008062221/242/13.

(080069467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Rolem Logistics A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 52, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 96.021.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 novembre 2007

1. Changement d'adresse du siège social

Suite à la nouvelle nomenclature des rues décidée par la commune de Weiswampach, à compter du 1^{er} novembre 2007, l'adresse du siège social de la société sera «Duarrefstrooss 52 - L9990 WEISWAMPACH» en lieu et place de «Maison 22».

Référence de publication: 2008062282/800880/14.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00102. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080069499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Daxia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.551.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

DAXIA SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 90.551

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062273/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Yzach Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 100.929.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 mai 2008.

POUR COPIE CONFORME

M^e KRONSHAGEN

Référence de publication: 2008062411/289/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01718. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Goad International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.

R.C.S. Luxembourg B 36.798.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008062413/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02578. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Computer Multimédia Software, en abrégé CMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.791.

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.) Monsieur Cédric BAVAY, informaticien, demeurant à B-6700 Arlon, et

2.) Monsieur Thierry COIBION, informaticien, demeurant à B-6700 Arlon, 170, avenue du Bois d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COMPUTER MULTIMEDIA SOFTWARE, en abrégé CMS S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon, inscrite au RCSL sous le numéro B 91.791, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 04 avril 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mai 2006, publiée au Mémorial C numéro 1863 du 04 octobre 2006, et ayant un capital social souscrit de 31.000,- € libéré à concurrence de 50 %,

lesquels comparants déclarent représenter la totalité du capital social de la société, à savoir

1. Monsieur Thierry COIBION, prénommé, cent vingt (120) actions nominatives,

2. Monsieur Cédric BAVAY, prénommé, deux cent quarante (240) actions nominatives

Soit 360 actions nominatives sur un total de 360 actions émises.

Lesquels se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1- L'assemblée générale extraordinaire décide la mise en liquidation de la société.

2- Est nommé liquidateur de la société: Monsieur Cédric BAVAY, informaticien, demeurant à B-6700 Arlon, 21, rue d'Udange.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui ont conférés.

Dont Acte, fait et passé à Capellen, à l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bavay, T. Coibion, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 avril 2008. Relation: CAP/2008/1245. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 avril 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2008062508/225/47.

(080070194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Rastrip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 81.156.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062512/5770/12.

(080070396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Malaga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062513/5770/12.

(080070397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.260.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062514/5770/12.

(080070398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

IFAS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 38.061.

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IFAS INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 3 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 413 du 30 octobre 1991 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par ce même notaire en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 619 du 29 août 1998 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Conrard, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Sophie Mathot et Monsieur Jean-Michel Merienne, tous deux employés privés et demeurant professionnellement en l'étude du notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur MORWELL LIMITED, avec siège social au P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 350391.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conrard, Mathot, Merienne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2008, LAC / 2008 / 13179. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 avril 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008062505/202/56.

(080070230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Immobouill, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 112.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008062510/236/11.

(080069921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.513.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062511/5770/12.

(080070400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

DEFILUX (Développement et Finance Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 102.298.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062516/5770/12.

(080070402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Vector Investments A2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.492.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062519/5770/12.

(080070243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062521/5770/12.

(080070238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Trade Receivables Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.483.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51609 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008062523/211/11.

(080070131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008062530/242/12.

(080070153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.781.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008062522/5770/12.

(080070236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Wellimmo - Wellazur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 138.398.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) Monsieur Jean-Luc SON, gérant de société, né à Waremme (B), le 6 mai 1963, époux séparé de biens de Madame Marie Pierre EVRARD, en vertu d'un contrat de mariage, reçu par le notaire Philippe JENTGES, de résidence à Wavre, le 14 septembre 1992, demeurant à B-1348 Louvain-La-Neuve, 6, rue Henri Michaux

2) Monsieur Philippe HERION, gérant de sociétés, né à Namur (B), le 19 septembre 1964, demeurant à B-6924 Lomprez-Wellin, 18 Vieille Route,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «Wellimmo -Wellazur S.à r.l.» en abrégé «Wellimmo s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maison, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines et de manière générale, de tous les biens immobiliers au Grand-Duché ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations de financement y relatives.

Elle pourra effectuer, éventuellement aux biens immobiliers, des transformations et mises en valeur ainsi que l'étude et l'aménagement de lotissements, acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires, réaliser toutes opérations de change, commission, courtage ainsi que gérance d'immeubles, tant sur le plan national qu'international.

La société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier, ou patrimoine de sociétés apparentées, par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€), divisé en 100 parts sociales de 124.-€ chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
1) Monsieur Jean-Luc SON, préqualifié	50
2) Monsieur Philippe HERION, préqualifié	50
Total:	100

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-€), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros (1.065.-€).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:
 - Monsieur Jean-Luc SON, préqualifié.
 - Monsieur Philippe HERION; préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature d'un des gérants.
3. Le siège social de la société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: SON, HERION, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 avril 2008, Relation: EAC/2008/5877. — Reçu: soixante-deux euros 12.400.-à 0,5% = 62.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 06 mai 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008062503/207/79.

(080069939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062518/5770/12.

(080070249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008062520/5770/12.

(080070247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

**Linston S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Linston Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.773.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 avril 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 mai 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008062526/219/14.

(080069828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Avancio Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.378.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

AVANCIO HOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.378

a pris fin le 31 décembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008062267/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

ENR Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 138.396.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- Monsieur Pascal Beveniste, né le 7 octobre 1971 à Paris, demeurant à F-94340 Joinville le Pont (France) 37, avenue des Familles, ici représenté par Monsieur Nabil Akhertous, employé privé, ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représentés comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ENR PARTICIPATIONS S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) représentée par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa

qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Le comparant précité a souscrit aux parts sociales créées et les a intégralement libérées comme suit:

Monsieur Pascal Beveniste, précité et représenté comme dit ci-avant déclare libérer les mille parts nouvelles par un apport en nature de 6,93% des actions de:

Strategeco Solar S.A., une société constituée selon les lois de France, ayant son siège social 39, avenue des Familles, F-94340 Joinville Le Pont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 499435039 et un capital social fixé à EUR 4.785.334,26 (Euros) divisé en 2.886.534 actions d'une valeur nominale de EUR 0,30 chacune.

Description de l'apport en nature

Monsieur Pascal Beveniste, précité, représenté comme dit ci-avant déclare apporter à la Société ENR Participations S.à r.l. 200.000,- (deux cents mille) actions de la société Strategeco Solar S.A., précitée, chaque action ayant une valeur nominale de EUR 0,30 (trente centimes d'euros), cet apport étant évalué à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait du registre de commerce et d'un bilan récent de Strategeco Solar S.A. prédite et une déclaration émise par les dirigeants de Strategeco Solar S.A. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Pascal Beveniste, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à huit mille Euro.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant représenté comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Cyan S.à r.l, ayant son siège social au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 136.122.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. BEVENISTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2008, Relation LAC/2008/16835. - Reçu cinq mille euros (5.000,- €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008062504/211/182.

(080069916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting on behalf of her absent colleague Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, who will remain depositary of the present deed, was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "Valore II BY Avere Asset Management S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions, R.C.S. Luxembourg B 129.431, having its registered office in 35, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg, incorporated by deed of Notary Jacques Delvaux, residing in Luxembourg on June 5, 2007, published in the Memorial C number 1755 dated August 20, 2007.

The meeting was presided by Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg, who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Stefano DE MEO, private employee, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) To increase the share capital by an amount of EUR 10,567,600 (ten million five hundred and sixty-seven thousand six hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,056,900 (one million fifty-six thousand nine hundred euro), to EUR 11,624,500 (eleven million six hundred and twenty-four thousand five hundred euro) by the creation and

the issue of 1 (one) new Unlimited Share and 105,675 (one hundred and five thousand six hundred and seventy-five) new Limited Shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, entirely paid up;

2) If necessary, waiver of the existing shareholders of their preferential subscription rights - subscription of the Unlimited new Share by the Unlimited Shareholder and the Limited new Shares by the Limited Shareholders;

3) To fully pay up the new shares in cash;

4) To introduce an authorised capital of an amount of EUR 100,000,000 (one hundred million euro) represented by 1,000 (one thousand) Unlimited Shares and 999,000 (nine hundred and ninety-nine thousand) Limited Shares and modification of article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

"The subscribed capital is fixed at EUR 11,624,500.- (eleven million six hundred and twenty-four thousand five hundred euro), represented by 2 (two) shares having the numbers "1" and "10,570" held by the Unlimited Shareholder ("associe commandite") herein defined as «Unlimited Shares», and 116,243 (one hundred and sixteen thousand two hundred and forty-three) shares having the numbers "2" to "10,569" and "10,571" to "116,243" held by the Limited Shareholders ("associés commanditaires") herein defined as "Limited Shares", with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorised capital is fixed at EUR 100,000,000 (one hundred million euro) represented by 1,000 (one thousand) Unlimited Shares and 999,000 (nine hundred and ninety-nine thousand) Limited Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each. During the period of five years from the date of the publication of the Company's articles of incorporation, the General Partner be and is hereby authorized to issue Limited Shares and to grant options to subscribe for Limited Shares to such persons and on such terms as the General Partner shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Limited Shares issued)".

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list that the Unlimited Share and the 10,568 Limited Shares, representing the whole share capital are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to increase the Company' share capital by an amount of EUR 10,567,600 (ten million five hundred and sixty-seven thousand six hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,056,900 (one million fifty-six thousand nine hundred euro), to EUR 11,624,500 (eleven million six hundred and twenty-four thousand five hundred euro) by the creation and the issue of 1 (one) new Unlimited Share and 105,675 (one hundred and five thousand six hundred and seventy-five) new Limited Shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, entirely paid up.

Subscription and payment

1 (one) new Unlimited Share and 105,675 (one hundred and five thousand six hundred and seventy-five) new Limited Shares have been subscribed as follows:

Unlimited share:

AVERE ASSET MANAGEMENT S.A., having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	1 Unlimited share
Total:	1 Unlimited share

Limited Shares

Mirella Grassi, residing in Cremona, Via G. Bertesi 23, I-26100, Italy	5,000 Limited shares
Marcello Baldi residing in Milano, Via Garian 41, I-20146, Italy	3,750 Limited shares
QUALTO S.p.A. having its registered office in Milano, Via Mascheroni Lorenzo 15, I-20123, Italy	7,500 Limited shares
Silvana Rossella Ronchi, residing in Bresso, Via Vittorio Veneto 49/D, I-20091, Italy	1,250 Limited shares
Riccardo Lia, residing in Lerici, San Terenzo, Via Menghetti 17, I-19032, Italy	750 Limited shares
ROGORBELLO S.r.l. having its registered office in Milano, Via Paleocapa Pietro, I-20122, Italy	2,500 Limited shares
VIS VALUE PARTECIPAZIONI S.r.l. having its registered office in Novara, Via Giulietti 9, I-28100, Italy	6,050 Limited shares
BAYSIDE SERVICES S.A. having its registered office in Panama, 2000 Plaza, 50th Street, Republic of Panama	5,000 Limited shares

NOLAN ASSOCIATES LIMITED having its registered office in Tortola, Wickam's Cay 1, Road Town, British Virgin Islands	5,000 Limited shares
CAPITAL B ! S.r.l. having its registered office in Parme, Viale Mentana 150,I-43100, Italy	2,500 Limited shares
ASTRAGON INTERNATIONAL S.A. having its registered office in Luxembourg, 18, rue de l'Eau, L-1449, Grand Duchy of Luxembourg	7,500 Limited shares
RUTLAND HEIGHTS LIMITED having its registered office in Tortola, Trident Chambers, Road Town, British Virgin Islands	6,375 Limited shares
Marcello Sallusti, residing at Kingston Upon Thames, 10 The Drive, HT27NY, United Kingdom,	7,500 Limited shares
Carlo Campanini Bonomi, residing at 32, Pembridge Villas, London W11 3EL	750 Limited shares
INVESTITORI 1 S.r.l. having its registered office in Milano, Via Paris Bordone 11,I-20121, Italy,	6,500 Limited shares
IMMOEUROPA S.r.l. having its registered office in Torino, Corso Einaudi 20,I-10129, Italy	23,750 Limited shares
T.L.M.A. S.r.l. having its registered office in Milano, Via Sant'Andrea 10/A, I-20121, Italy	6,500 Limited shares
Ziad Abu Zalaf, residing in London, 10 Coleridge Square, 552 Kings Road, Swloop, United Kingdom	2,500 Limited shares
BANK JULIUS BAER & CO LTD having its registered office in Zurich, Bahnhofstrasse 36, CH-8036, Switzerland	5,000 Limited shares
Total:	105,675 Limited shares
Total:	105,676 Shares

All of them being represented by Mr Stefano DE MEO, prenamed by virtue of proxies attached to the present deed as mentioned hereabove.

All the subscribed shares are fully paid up, so that the amount of EUR 10,567,600 (ten million five hundred and sixty-seven thousand six hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which is given to the undersigned notary by the mean of a bank certificate.

Second resolution

The general meeting decides to introduce an authorised capital of an amount of EUR 100,000,000 (one hundred million euro) represented by 1,000 (one thousand) Unlimited Shares and 999,000 (nine hundred and ninety-nine thousand) Limited Shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 5 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

" **5. Share Capital.** The subscribed capital is fixed at EUR 11,624,500.- (eleven million six hundred and twenty-four thousand five hundred euro), represented by 2 (two) shares having the numbers "1" and "10,570" held by the Unlimited Shareholder ("associé commandité") herein defined as "Unlimited Shares", and 116,243 (one hundred and sixteen thousand two hundred and forty-three) shares having the numbers "2" to "10,569" and "10,571" to "116,243" held the Limited Shareholders ("associés commanditaires") herein defined as «Limited Shares», with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorised capital is fixed at EUR 100,000,000.- (one hundred million euro) represented by 1,000 (one thousand) Unlimited Shares and 999,000 (nine hundred and ninety-nine thousand) Limited Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each. During the period of five years from the date of the publication of the Company's articles of incorporation, the General Partner be and is hereby authorized to issue Shares and to grant options to subscribe for Limited Shares to such persons and on such terms as the General Partner shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Limited Shares issued".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at fifty-eight thousand Euro (€ 58,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.» (la « Société »), une société en commandite par actions, R.C.S. Luxembourg B 129.431, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte du notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2007 publié au Mémorial C numéro 1755 du 20 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 10.567.600,- (dix millions cinq cent soixante-sept mille six cents euros) pour porter son montant actuel de EUR 1.056.900,- (un million cinquante-six mille neuf cents euros) au montant de EUR 11.624.500,- (onze millions six cent vingt-quatre mille cinq cents euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle Action de Commandité et 105.675 (cent cinq mille six cent soixante-quinze) nouvelles Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées;

2. Renonciation pour autant que de besoin au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants - Souscription de l'Action de Commandité par l'Actionnaire Commandité et les Actions de Commanditaires par les Actionnaires Commanditaires;

3. Libération intégrale en espèces des actions nouvelles;

4. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) divisé en 1.000 (mille) Actions de Commandité et 999.000 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille) Actions de Commanditaires et modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 11.624.500,- (onze millions six cent vingt-quatre mille cinq cents euros) représenté par 2 (deux) actions portant les numéros «1» et « 10.570 », ci-après les Actions de Commandité, détenues par l'Associé Commandité et 116.243 (cent seize mille deux cent quarante-trois) actions portant les numéros «2» à «10.569» et «10.571» à « 116.243 », ci-après les Actions de Commanditaire, détenues par les Associés Commanditaires, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) divisé en 1.000 (mille) Actions de Commandité et 999.000 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts de la Société, le Gérant est autorisé à émettre des Actions et à consentir des options pour souscrire aux Actions de Commanditaire de la Société, aux personnes et aux conditions que le Gérant détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions de Commanditaire à émettre ».

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Il résulte de cette liste de présence que l'Action de Commandité et les 10.568 Actions de Commanditaire représentant l'entièreté du capital sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 10.567.600,- (dix millions cinq cent soixante-sept mille six cents euros) pour porter son montant actuel de EUR 1.056.900,- (un million cinquante-six mille neuf cents euros) au montant de EUR 11.624.500,- (onze millions six cent vingt-quatre mille cinq cents euros) par

l'émission de 1 (une) Action de Commandité nouvelle et 105.675 (cent cinq mille six cent soixante-quinze) nouvelles Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.

Souscription et paiement

L'Action de Commandité nouvelle et les 105.675 (cent cinq mille six cent soixante-quinze nouvelles Actions de Commanditaire ont été souscrites comme suit:

Action de Commandité:	
AVERE ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg	Une action de commandite
Total:	Une action de commandite
Actions de Commanditaire:	
Mirella Grassi, demeurant à Cremona, Via G. Bertesi 23, I-26100, Italie	5.000 actions de commanditaire
Marcello Baldi demeurant à Milan, Via Garian 41, I-20146, Italie	3.750 actions de commanditaire
QUALTO S.p.A. avec siège social à Milan, Via 7 Mascheroni Lorenzo 15, I-20123, Italie	500 actions de commanditaire
Silvana Rossella Ronchi, demeurant à Bresso, Via Vittorio Veneto 49/D, I-20091, Italie	1.250 actions de commanditaire
Riccardo Lia, demeurant à Lerici, San Terenzo, Via Menghetti 17, I-19032, Italie	750 actions de commanditaire
ROGORBELLO S.r.l. avec siège social à Milan, Via Paleocapa Pietro, I-20122, Italie	2.500 actions de commanditaire
VIS VALUE PARTECIPAZIONI S.r.l. avec siège social à Novara, Via Giulietti 9, I-28100, Italie	6.050 actions de commanditaire
BAYSIDE SERVICES SA. avec siège social à Panama, 2000 Plaza, 50th Street, République de Panama	5.000 actions de commanditaire
NOLAN ASSOCIATES LIMITED avec siège social à Tortola, Wickam's Cay 1, Road Town, BVI	5.000 actions de commanditaire
CAPITAL B ! S.r.l. avec siège social à Parme, Viale Mentana 150, I-43100, Italie	2.500 actions de commanditaire
ASTRAGON INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, L-1449	7.500 actions de commanditaire
RUTLAND HEIGHTS LIMITED avec siège social à Tortola, Trident Chambers, Road Town, BVI	6.375 actions de commanditaire
Marcello Sallusti, demeurant à Kingston Upon Thames, 10 The Drive, HT27NY, Royaume Uni,	7.500 actions de commanditaire
Carlo Campanini Bonomi, demeurant au 32, Pembridge Villas, Londres W11 3EL	750 actions de commanditaire
INVESTITORI 1 S.r.l. avec siège social à Milan, Via Paris Bordone 11, I-20121, Italie,	6.500 actions de commanditaire
DVIMOEUROPA S.r.l. avec siège social à Torino, Corso Einaudi 20, I-10129, Italie	23.750 actions de commanditaire
T.L.M.A. S.r.l. avec siège social à Milan, Via Sant'Andrea 10/A, I-20121, Italie	6.500 actions de commanditaire
Ziad Abu Zalaf, demeurant à Londres 10 Coleridge Square, 552 Kings Road, Swloop, Royaume Uni,	2.500 actions de commanditaire
BANK JULIUS BAER & CO LTD avec siège social à Zurich, Bahnhofstrasse 36, CH-8036, Suisse	5.000 actions de commanditaire
Total:	105.675 actions de commanditaire
Total:	105.676 Actions

Tous ici représentés par Monsieur Stefano DE MEO, précité, en vertu de procurations données sous seing privé, comme mentionné ci-avant.

La preuve des paiements susmentionnés a été apportée au notaire instrumentaire, de sorte que le montant EUR 10.567.600,- (dix millions cinq cent soixante-sept mille six cents euros) se trouve dès à présent à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 100.000.000 (cent millions d'euros) divisé en 1.000 (mille) Actions de Commandité et 999.000 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille) Actions de Commanditaire.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Article 5 des statuts est modifié comme suit:

« 5. Capital Social. Le capital social est fixé à EUR 11.624.500,- (onze millions six cent vingt-quatre mille cinq cents euros) représenté par 2 (deux) actions portant les numéros «1» et «10.570», ci-après les Actions de Commandité, détenues par l'Associé Commandité et 116.243 (cent seize mille deux cent quarante-trois) actions portant les numéros «2» à «10.569» et «10.571» à «116.243», ci-après les Actions de Commanditaire, détenues par les Associés Commanditaires, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) divisé en 1.000 (mille) Actions de Commandité et 999.000 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille) Actions de Commanditaire ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts de la Société, le Gérant est autorisé à émettre des Actions et à consentir des options pour souscrire aux Actions de Commanditaire de la Société, aux personnes et aux conditions que le Gérant détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions de Commanditaire à émettre ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à cinquante-huit mille Euros (58.000,- €).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Merienne, Mathot, De Meo, Karine Reuter.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 mars 2008. LAC / 2008 / 9970. — Reçu à 0,5%: cinquante-deux mille huit cent trente-huit euros (52.838€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064205/202/293.

(080071501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ProLogis Poland LXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.547.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008062145/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09136. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.
